

Micheline Labelle  
Professeure émérite, département de sociologie, UQÀM  
(2008)

# “La reconnaissance de la diversité : enjeux et paradoxes.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Micheline Labelle

**“La reconnaissance de la diversité : enjeux et paradoxes.”**

In ouvrage sous la direction de Guy Lachapelle, *Diversité culturelle, identités et mondialisation. De la ratification à la mise en œuvre de la convention sur la diversité culturelle*, pp. 201-211. Québec : Les Presses de l’Université Laval, **2008**, 270 pp.

[Mme Labelle nous a accordé le 13 novembre 2015 son autorisation de diffuser électroniquement cette publication dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [labelle.m@uqam.ca](mailto:labelle.m@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”

Édition numérique réalisée le 17 juin 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



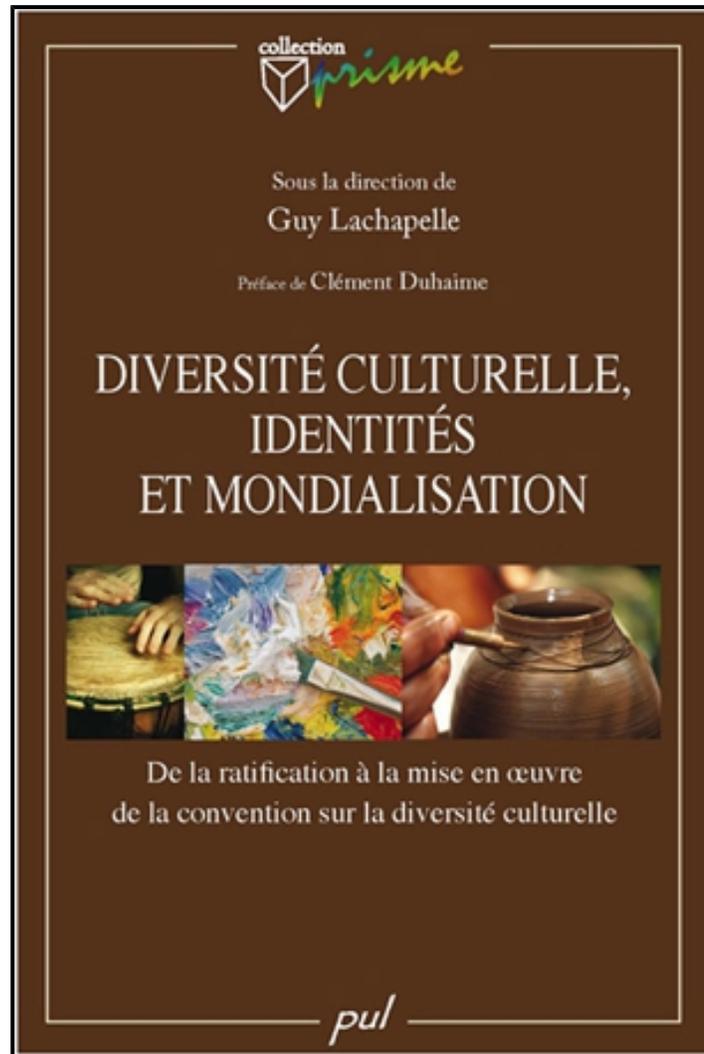
## L'AUTEURE

### **Micheline Labelle**

Professeure, Département de sociologie  
et directrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'eth-  
nicité et la citoyenneté, UQAM

**Micheline Labelle**

“La reconnaissance de la diversité :  
enjeux et paradoxes.”



In ouvrage sous la direction de Guy Lachapelle, *Diversité culturelle, identités et mondialisation. De la ratification à la mise en œuvre de la convention sur la diversité culturelle*, pp. 201-211. Québec : Les Presses de l'Université Laval, **2008**, 270 pp.

[i]

## Table des matières

[Introduction](#) [201]

1. [L'apport des \*cultural studies\*, des études postcoloniales, du transnationalisme](#) [202]
2. [Aménagement de la « diversité », passé colonial et politique de la mémoire](#) [203]
3. [La prise en compte de la diversité mise à l'épreuve](#) [207]
4. [Conclusion](#) [208]

[Bibliographie](#) [209]

[201]

**Micheline Labelle**

“La reconnaissance de la diversité :  
enjeux et paradoxes.”

In ouvrage sous la direction de Guy Lachapelle, *Diversité culturelle, identités et mondialisation. De la ratification à la mise en œuvre de la convention sur la diversité culturelle*, pp. 201-211. Québec : Les Presses de l'Université Laval, **2008**, 270 pp.

## INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Divers facteurs ont permis une avancée dans la reconnaissance de la diversité ethnoculturelle et nationale depuis la décennie 1960 : un renouveau des « droits de l'homme », une conception plus exigeante de la justice sociale et de l'égalité formelle, la protection des droits des minorités et des peuples, les nouveaux mouvements sociaux. Il faut aussi mentionner des facteurs d'ordre géopolitique : la transformation des flux migratoires, l'arrivée d'immigrants provenant de pays jusque-là exclus à cause de politiques d'immigration racistes, la mobilisation politique des minorités racisées contestant les discriminations systémiques dans la foulée du mouvement des droits civiques, etc. Donc, la reconnaissance de la diversité s'imposait comme une réponse étatique nécessaire aux pressions politiques prenant corps dans l'espace public <sup>1</sup>.

Dans les sciences sociales et politiques, l'ethnicité et la nation ont cessé d'être considérées comme des attachements primordiaux, héri-

---

<sup>1</sup> Micheline Labelle, « Racisme et multiculturalisme au Québec », dans Marie-Hélène Parizeau et Soheil Kash (dir.), *Discriminations sociales et dérives génétiques*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005.

tés, traditionnels, « tribaux » dont il faut se dégager pour accéder à la modernité et à la rationalité, mais comme des bases de mobilisation, socialement construites et situées. Depuis, le pluralisme identitaire s'affirme au sein d'un monde globalisé, de même qu'à l'intérieur des États nations <sup>2</sup>.

Des questions se posent aujourd'hui : Quelle diversité protégeons-nous ? Quelles catégories utiliser ? Comment interpréter les revendications liées à la diversité ? Comment la notion de pouvoir est-elle mise en [202] jeu ? Comment interpréter les reculs observables ? On peut également s'interroger sur les niveaux d'analyse de la diversité : la diversité comme ethos ou projet de société, comme politique publique, comme atout et produit marchand dans le cadre de la mondialisation.

Ce texte comporte d'abord certaines remarques sur l'apport de certaines perspectives théoriques qui ont contesté les visions traditionnelles de l'intégration nationale. Je m'arrêterai ensuite à l'aménagement de la diversité dans l'espace public, en prenant pour exemple deux types de problématiques concrètes et récentes qui font l'objet de polémiques et de débats : l'accommodement raisonnable et la politique de la mémoire. Dans une dernière section, je commenterai le rappel à l'ordre observé récemment dans divers espaces publics.

## 1. L'apport des *cultural studies*, des études postcoloniales, du transnationalisme

[Retour à la table des matières](#)

Les études contemporaines sur l'immigration internationale et sur les minorités démontrent la pluralité des modes d'appartenance transfrontaliers qui confrontent les visions traditionnelles de la citoyenneté. Les *cultural studies*, telles que sont imposées sous l'influence des intellectuels de gauche du *Center for Contemporary Cultural Studies*, à Birmingham, ont été à l'avant-garde du renouveau de la pensée sur la diversité. Ces intellectuels eux-mêmes issus de la « marge » (classe ouvrière, femmes, minorités racisées, migrants des anciennes colonies

---

<sup>2</sup> Michel Wieviorka, *La différence*, Paris, Balland, 2001, p. 22-23.

de l'Empire britannique) ont mis en évidence les transformations culturelles associées aux processus de bricolage identitaire, de créolisation, de porosité, de fluidité des appartenances, des frontières symboliques et des identités. Ces intellectuels ont d'abord porté leur regard sur le terrain des contre-cultures ou des cultures de résistance de catégories sociales historiquement dominées aux processus d'infériorisation, de subordination et d'aliénation culturelles. Par la suite, et dans cette mouvance intellectuelle, les *post-colonial studies* ont approfondi les thèmes du déplacement, des frontières (*borders*), de la délocalisation des diasporas et des mouvements transnationaux <sup>3</sup>.

[203]

Ces perspectives théoriques ont contribué à déconstruire les approches essentialistes de l'ethnicité, du genre, du présumé de la « race » et ont plaidé pour l'analyse de l'articulation de ces diverses dimensions de la diversité, (ce qui pose la question de l'intersectionnalité <sup>4</sup>. Elles ont fait valoir que les groupes racisés en particulier ne sont pas que victimes, mais possèdent un long passé de résistance politique et culturelle. Elles ont débusqué les représentations occidentalocentristes du discours sur l'Altérité qui reflètent la hiérarchisation et les rapports de pouvoir entre nations et groupes culturels au sein du système monde <sup>5</sup>, dans la lignée des travaux de Edward Saïd sur l'orientalisme (1980).

Enfin, elles ont contribué à décrire les dynamiques culturelles et politiques qui s'établissent dans les sociétés d'immigration et les mé-

<sup>3</sup> Micheline Labelle et Marhraoui Azzeddine, « Les enjeux de la citoyenneté et le transnationalisme : multiplicité des identités et des pratiques dans un contexte de double appartenance », dans M. Seymour (dir.), *État-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, 2002, p. 353-367. Micheline Labelle et François Rocher (dir.), *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*, en collab. avec A.M. Field, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 234.

<sup>4</sup> Harriett Bradley, *Fractured Identities : Changing Patterns of Inequality*, Cambridge. Polity Press, 1996, p. 130.

<sup>5</sup> Harriett Bradley, *Fractured Identities : Changing Patterns of Inequality*, p. 133 ; Paul Gilroy, *The Black Atlantic*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1993 ; Immanuel Wallerstein, « Culture as the Ideological Battleground of the Modern World-System », *Theory, Culture and Society*, vol. 7, n° 2, 1990, p. 31-55 ; Michel Wieviorka, *La différence, op. cit.*, p. 29.

tropoles, à partir du passé colonial <sup>6</sup>. Bref, elles ont contribué à la délocalisation des perspectives d'analyse centrées sur les sociétés européennes et nord-américaines.

## 2. Aménagement de la « diversité », passé colonial et politique de la mémoire

[Retour à la table des matières](#)

Ce brassage intellectuel s'est fait de concert avec les nouveaux mouvements sociaux et a exigé de nouvelles stratégies intellectuelles et politiques sous le couvert d'adaptation des institutions et des entreprises à la diversité. Dans le cas du Canada et du Québec, des mesures recouvrent un large registre : programmes d'équité en emploi, adaptation des services publics, accommodements raisonnables, formation aux droits de la personne, programmes de lutte contre le racisme et les discriminations, analyse différenciée selon le sexe, politique de la mémoire, etc. <sup>7</sup>.

[204]

Parmi ces thèmes, l'accommodement raisonnable est une notion juridique utilisée pour désigner l'obligation qu'ont les institutions, préférentiellement dans le cadre d'une solution négociée, de remédier à des situations de discrimination (toujours appréhendées sur une base individuelle) en adaptant leurs pratiques ou leurs politiques, au nom du principe d'égalité inscrit dans les chartes, et ce, dans les limites du raisonnable. Au cours des dernières décennies, les cours et les commissions des droits de la personne ont émis plusieurs jugements et avis sur les accommodements raisonnables à apporter dans le cas de revendications touchant les lieux de prière, le port du *kirpan* et du *hijab* par

---

<sup>6</sup> Olivier Le Cour Grandmaison, « Passé colonial, histoire et « guerre des mémoires », *Multitudes*, n° 26, 2 octobre 2006.

<sup>7</sup> Will Kymlicka et Sylvie Mesure (dir.), *Comprendre les identités culturelles*, Paris, PUF, *Revue de philosophie et de sciences sociales*, n° 1, 2000. P. Bosset, « Les mesures législatives de lutte contre la discrimination raciale au Québec : Un bilan institutionnel », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2, 2005, p. 15-39.

exemple <sup>8</sup>. Quant aux demandes de commémoration et de mémoire, elles s'expriment dans la mouvance de mobilisations transnationales <sup>9</sup>.

Sur la scène canadienne, le gouvernement fédéral et l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise signaient en 1998 une *Entente de redressement des torts subis par les Canadiens japonais*, internés pendant la Seconde Guerre mondiale, en violation des droits de la personne. En compensation, un décret du gouverneur en conseil, datant du 29 octobre 1996, constituait une Fondation canadienne des relations raciales et la dotait d'un fonds de 24 millions de dollars. Son mandat : lutter contre le racisme.

Entre 1831 et 1996, plus de 130 écoles résidentielles ont été en opération pour forcer l'assimilation de la « race indienne et sauvage » au mode de vie occidental. En 1996, le gouvernement fédéral créait une *Fondation autochtone de guérison* et la dotait de 350 millions de dollars. Le mandat de la Fondation est d'« appuyer les peuples autochtones et les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles, et ce, dans une perspective de réconciliation entre autochtones et non-autochtones. La question des pensionnats indiens n'est qu'un des éléments [205] de la politique de contestation des peuples autochtones du Canada et des Amériques qui revendiquent, par l'action transnationale, la restitution de leurs droits sur les terres ancestrales et le droit à l'autodétermination, au sein des États dont ils veulent se libérer de la tutelle <sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Paul Eid, *Mémoire sur le document de consultation « Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination »*, Montréal, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, cat. 2.120-128, 2006.

<sup>9</sup> Micheline Labelle, Rachad Antonius et Georges Leroux (dir.), *Le devoir de mémoire et les politiques du pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 464. Sandrine Lefranc, *Les politiques du pardon*, Presses universitaires de France, 2002. Nations Unies, *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, Durban, 31 août-8 septembre 2001. En ligne : [Référence 1](#), [référence 2](#). P. Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, « L'ordre philosophique », 2000.

<sup>10</sup> Micheline Labelle, Rachad Antonius et Georges Leroux (dir.), *Le devoir de mémoire et les politiques du pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 464.

En 2003, le gouvernement canadien proclamait le 28 juillet la *Journée de commémoration du Grand Dérangement*. La proclamation reconnaît les torts causés au peuple acadien qui relèvent, selon certains historiens, de tentatives de génocide. En 2004, une motion était adoptée par la Chambre des communes du Canada, « laquelle reconnaît le génocide des Arméniens de 1915 et condamne cet acte en tant que crime contre l'Humanité ».

En 2005, une *Entente de principe avec la communauté sino-canadienne* était signée. Depuis des décennies, les citoyens canadiens et québécois d'origine chinoise demandaient réparation pour la discrimination systématique subie au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle à l'ère du racisme d'Etat qui caractérisait la politique fédérale d'immigration. Le Conseil national des citoyens d'origine chinoise avait porté sa cause devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et la Cour suprême du Canada.

Dans le cas du Québec, on peut mentionner la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah*, en 1999. La *Paix des Braves* conclue en 2000 entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris constitue une reconnaissance de nation à nation. En 2001, Bernard Landry, alors Premier ministre du Québec, propose à l'Assemblée nationale du Québec une motion pour la proclamation de la *Journée nationale des Patriotes à la mémoire de la nation* « en commémoration de la lutte des Patriotes de 1837-1838 pour la reconnaissance de notre nation, pour sa liberté politique et pour l'établissement d'un gouvernement démocratique ».

En 2003, une motion marque l'entrée en vigueur de la Proclamation royale qui désigne le 28 juillet *Journée de commémoration du Grand Dérangements*. Suit une motion soulignant le 10<sup>e</sup> anniversaire du génocide au Rwanda en 2004. Enfin, en 2004, le gouvernement du Québec dévoile une plaque commémorative dédiée à la mémoire de Marie-Joseph-Angélique rappelant que l'esclavage a été pratiqué au Québec jusqu'en 1833. En 2006, le gouvernement reconnaît le 23 août *Journée internationale du [206] souvenir de la traite négrière et de son abolition*, date choisie par l'UNESGO. Le Québec est la seule unité de la fédération à reconnaître cette journée. La Ville de Montréal suit deux mois plus tard.

Toutes ces commémorations sont le résultat de l'action politique de groupes sociaux impliqués dans des luttes de mémoire au sein de réseaux transnationaux. En effet, la mondialisation a un impact direct sur les revendications et le répertoire d'action des acteurs politiques et de leurs organisations : « Les sommets internationaux et les conférences mondiales des Nations Unies ont fourni des normes internationales qui les ont inspirés. Plusieurs associations et organisations non gouvernementales québécoises ont pu y participer, s'approprier la substance des textes, ajuster leur discours, retravailler les notions, élargir leurs revendications, préciser leurs stratégies et répertoires d'action. Ils en enrichissent leurs communications officielles. Ils en rappellent l'existence aux gouvernements signataires de conventions, de déclarations afin que ces derniers assument leurs obligations et responsabilités »<sup>11</sup>.

Ainsi, les Etats membres des Nations Unies et les représentants de la « société civile » se réunissaient à Durban, en Afrique du Sud, afin d'adopter une déclaration et un programme d'action destinés à renforcer la lutte contre le racisme et les discriminations. La Déclaration de Durban fait le constat de la vulnérabilité croissante des victimes du racisme colonial, des diverses minorités non territoriales, des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. La Déclaration reconnaît à l'article 14, les effets du colonialisme sur les conditions de vie contemporaines des minorités postcoloniales. Elle incite aussi la communauté internationale à considérer le devoir de vérité de chacun au sujet du racisme. Ainsi, elle en appelle à la reconnaissance de l'esclavage contemporain comme crime contre l'humanité, au devoir de mémoire envers l'esclavage atlantique lié au commerce triangulaire, au droit des peuples à l'autodétermination. Elle interpelle en particulier les Etats démocratiques qui doivent prendre acte des situations nouvelles qui se développent en leur sein, notamment dans le contexte de l'après 11 septembre 2001.

Quant à l'UNESCO, elle adopta en 2002 une stratégie intégrée de lutte contre le racisme et lança en 2004 le grand projet de *Coalition internationale des villes contre le racisme*. Elaboré à Nuremberg, le plan d'action en 10 points comporte un engagement de mesures symboliques [207] de valorisation de la diversité (engagement n° 9), en

<sup>11</sup> Micheline Labelle et François Rocher (dir.), *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*, p. 214.

complément aux mesures s'attaquant à la lutte contre le racisme : « Assurer une représentation et une promotion équitables de la diversité des expressions et des patrimoines culturels des habitants dans les programmes culturels, dans la mémoire collective et dans l'espace public municipal ; et promouvoir l'interculturalité dans la vie municipale ». <sup>12</sup>

### 3. La prise en compte de la diversité mise à l'épreuve

[Retour à la table des matières](#)

Mais, paradoxalement, la prise en compte et l'aménagement de la diversité dans l'espace public se butte à un rappel à l'ordre. Un discours néo-conservateur qui s'est conforté parallèlement au cours de la dernière décennie évoque les excès de la démocratie et les menaces de fragmentation de la communauté politique susceptibles d'être entraînées par le pluralisme identitaire.

En France, les polémistes craignent le « repli communautariste », la « dérive multiculturaliste », la « guerre des mémoires », la « surenchère victimaire », etc. <sup>13</sup>. Ces attaques témoignent d'une haine de la démocratie <sup>14</sup> et ont pour effet la disqualification de revendications légitimes, qualifiées de particularistes <sup>15</sup>.

Aux Etats-Unis, la thèse du choc de civilisations de Samuel Huntington s'en prend maintenant à l'hispanisation de la société américaine, et fait appel à un référence souhaitée à une « culture politique anglo-protestante distincte », à un ethos distinct <sup>16</sup>.

<sup>12</sup> UNESCO, Plan d'action en 10 points pour l'Europe, Paris, 2006. 20 pages.

<sup>13</sup> René Andrau, *La dérive multiculturaliste : essai sur les formes du communautarisme*, Bruno Leprince éditeur, 2000. Fabien Olier, *L'idéologie multiculturaliste en France*. Paris, L'Harmattan, 2004.

<sup>14</sup> Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, Éditions La Fabrique, 2005.

<sup>15</sup> Olivier Le Cour Grandmaison, « Passé colonial, histoire et « guerre des mémoires », *op. cit.*

<sup>16</sup> S. Huntington, *Who Are We ? The Challenges to America's National Identity*, New York, Simon and Schuster, 2004. S. Huntington, « The Clash of Ci-

Au Québec, se constitue un discours qui dénonce la « mascarade identitaire », « l'orgie identitaire », le « chantage communautariste », le « nettoyage civique de l'option souverainiste », les excès des accommodements raisonnables, tout ceci au nom du bien commun, de la cohésion sociale ou du projet national. En effet, les accommodements raisonnables [208] suscitent une levée de bouclier due largement à la méconnaissance et à l'incompréhension :

Si les médias ont largement présenté l'accommodement comme une obligation légale qui incombe aux institutions, ils ont moins mis l'accent, en revanche, sur le fait qu'une telle obligation, loin d'être inconditionnelle, ne s'applique que dans les limites du raisonnable. Malheureusement, ni les médias ni les praticiens de l'accommodement ne se sont donnés la peine d'expliquer suffisamment au public la nature de ces limites, ce qui a contribué à entretenir la fausse croyance selon laquelle la Charte confère aux particularismes culturels et religieux des minorités une sorte de primauté juridique absolue sur les autres droits et valeurs collectives <sup>17</sup>.

## 4. Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

De nombreux défis se posent donc quant à la prise en compte de la diversité dans l'espace public. Les mesures visant la reconnaissance de la violence historique et la politique de la mémoire sont essentiellement des mesures symboliques. Elles s'inscrivent dans un registre de revendications beaucoup plus large : la défense des droits de la personne en général au nom de catégories sociales vulnérables (migrants, demandeurs d'asile, etc.) ; la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'arabophobie ; l'intersectionnalité des discriminations ; la lutte contre l'exploitation dans le marché du travail formel et informel, les inégalités sociales, la pauvreté, les programmes d'équité en emploi ; la sous représentation dans les institutions publiques et les appareils d'Etat ; les représentations de l'altérité dans les médias ; les enjeux relatifs aux pays d'origine des migrants (développement, coopération, politique étrangère). Les dispositifs visant la redistribution sociale et le respect des droits culturels exigent une attention simulta-

vilisations », *The Foreign Affairs*, vol. 72, n° 3, 1993, p. 22-28.

<sup>17</sup> Paul Eid, *op. cit.*, p. 18.

née et des arrangements socio-institutionnels conséquents, de même qu'une imputabilité des décideurs qui en ont la responsabilité. Ces conditions sont beaucoup plus exigeantes et les progrès en ce domaine sont mitigés.

Par ailleurs, comment protéger la prise en compte de la diversité à l'intérieur des espaces nationaux, en faire la promotion, dans un contexte [209] où s'impose la résurgence du racisme à l'échelle internationale <sup>18</sup> ? Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme à la Commission des droits de l'homme aux Nations-Unis souligne que : « la problématique centrale de la plupart des sociétés modernes réside dans la contradiction profonde entre le cadre de l'Etat nation, expression d'une identité nationale exclusive et le processus dynamique de multiculturalisation de ces sociétés par la diversité croissante des communautés et des groupes ethniques, culturels, religieux <sup>19</sup> ».

Rappelons la pertinence des propos du philosophe Etienne Balibar, selon lequel les « cités-mondes » contemporaines sont constituées d'« êtres jetés ensemble » par l'histoire et ceci représente la condition de la plupart des « espaces publics ». Ainsi, il y a *recréation permanente* de la communauté des citoyens, à partir de ses différences et de ses conflits <sup>20</sup>. Toutes les sociétés contemporaines font face à ces défis.

<sup>18</sup> D. Diène, *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination*, Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Nations Unies, Conseil économique et social, Commission des droits de l'Homme, E/CN.4/2004/18/Add.2, 1<sup>er</sup> mars 2004. Micheline Labelle, « Racisme et multiculturalisme au Québec », *op. cit.* R. Stavenhagen, « Reflections on racism and public policy », *The United Nations Research Institute for Social Development Bulletin*, vol. 25, n° 2, 2002, p. 43-44.

<sup>19</sup> D. Diène, *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination. Programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent*, Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ;E/CN,4,/2006/54), 2005.

<sup>20</sup> E. Balibar, *Droit de cité, Culture et politique en démocratie*, La Tour d'Aiguës, Éditions de l'Aube, coll. « Monde », 1998, p. 187.

## Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

Andrau, René, *La dérive multiculturaliste : essai sur les formes du communautarisme*, Bruno Leprince éditeur, 2000.

Balibar, Etienne, *Droit de cité. Culture et politique en démocratie*, La Tour d'Aiguës. Éditions de l'Aube, coll. « Monde », 1998.

Bradley, Harriett, *Fractured Identities : Changing Patterns of Inequality*, Cambridge. Polity Press, 1996.

Bosset, P., « Les mesures législatives de lutte contre la discrimination raciale au Québec : Un bilan institutionnel », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17. n° 2, 2005, p. 15-39.

[210]

Diène, D., *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination. Programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent*, Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (E/CN.4./2006/54), 2005.

Diène, D., *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination*, Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Nations Unies, Conseil économique et social, Commission des droits de l'Homme, E/CN.4/2004/18/Add.2, 1<sup>er</sup> mars 2004.

Eid, Paul, *Mémoire sur le document de consultation « Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination »*, Montréal, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, cat. 2.120-1.28, 2006.

Gilroy, Paul, *The Black Atlantic*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1993.

Huntington, S., « The Clash of Civilisations », *The Foreign Affairs*, vol. 72, n° 3, 1993, p. 22-28.

Huntington, S., *Who Are We ? The Challenges to America's National Identity*, New York, Simon and Schuster, 2004.

Kymlicka, Will, et Sylvie Mesure (dir.), *Comprendre les identités culturelles*, Paris, PUF, *Revue de philosophie et de sciences sociales*, numéro spécial : « Les identités culturelles », n° 1, 2000.

Labelle, Micheline, « Racisme et multiculturalisme au Québec », dans Marie-Hélène Parizeau et Soheil Kash (dir.), *Discriminations sociales et dérives génétiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006.

Labelle, Micheline, « Le défi de la diversité au Canada et au Québec », *Options politiques*, mars-avril 2005, p. 76-81.

Labelle, Micheline, et Marhraoui Azzeddine, « Les enjeux de la citoyenneté et le transnationalisme : multiplicité des identités et des pratiques dans un contexte de double appartenance », dans M. Seymour (dir.), *État-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, 2002, p. 353-367.

Labelle, Micheline, Rachad Antonius et Georges Leroux (dir.), *Le devoir de mémoire et les politiques du pardon*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 464 p.

Labelle, Micheline, et François Rocher (dir.), en collab. avec A.M. Field, *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004, 234 p.

[211]

Le Cour Grandmaison, Olivier, « Sur la réhabilitation du passé colonial de la France », dans N. Bancel, P. Blanchard et S. Lemaire, *La Fracture coloniale*. Paris, La Découverte, 2005, p. 121-128, et sous la dir. de G. Manceron et Cl. Liauzu, *La colonisation, la loi et l'histoire*, Paris, Syllepse, 2006.

Le Cour Grandmaison, Olivier, « Passé colonial, histoire et « guerre des mémoires », *Multitudes*, n° 26, 2 octobre 2006.

Lefranc, Sandrine, *Les politiques du pardon*, Presses universitaires de France, 2002.

Nations Unies, *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, Durban, 31 août-8 septembre 2001. En ligne : [référence 1](#), [référence 2](#).

Olier, Fabien, *L'idéologie multiculturalisme en France*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Rancière, Jacques, *La haine de la démocratie*, Paris, Éditions La Fabrique, 2005.

Ricoeur, P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, « L'ordre philosophique », 2000.

Robitaille, Antoine, « Une souveraineté en quête de son identité. Le Québec des chartes des droits serait de moins en moins une "nation" », *Le Devoir*, 15 octobre 2005, p. A3.

Said, E., *L'orientalisme - l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1980.

Stavenhagen, R., « Reflections on racism and public policy », *The United Nations Research Institute for Social Development Bulletin*, vol. 25, n° 2, 2002, p. 43-44.

UNESCO, Plan d'action en 10 points pour l'Europe, Paris, 2006. 20 pages

Wallerstein, Immanuel, « Culture as the ideological battleground of the modern World-System », *Theory, Culture and Society*, vol. 7, n° 2, 1990, p. 31-55.

Wieviorka, Michel, *La différence*, Paris, Balland, 2001.

Fin du texte